

Image not found or type unknown



Signature d'un mineur d'un contrat d'accident

Par **MiotFabienne**, le **15/11/2009** à **15:23**

Bonjour,

Mon fils de 15 ans est assuré sur mon nom pour une moto 50cc. Il vient d'être victime d'un accident, le contrat d'accident a été rempli par la personne adverse.
Mon fils avait-il le droit de signer ce contrat puisqu'il est mineur ?

Recevez mes remerciements.